



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

CSSSB

Un administrateur du CSSS de Beauce est destitué de ses fonctions

Saint-Georges, le 10 septembre 2007 - Le lundi 10 septembre 2007, le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de Beauce (CSSSB) a tenu une réunion extraordinaire à huis clos au cours de laquelle ses membres ont adopté à l'unanimité une résolution destituant monsieur Jean Rhéaume de ses fonctions d'administrateur du CSSSB pour non respect du Code d'éthique et de déontologie du CA du CSSSB. La décision du conseil d'administration est effective immédiatement.

Le Code d'éthique et de déontologie du CA du CSSSB est une prescription légale que chacun des membres s'engage à respecter et que le président a le devoir de faire appliquer. Le code d'éthique inclut une procédure en cas de manquement et des mesures d'enquête et de sanction y sont prévues.

Ainsi, à la suite d'incidents portés à sa connaissance, le président du conseil d'administration du CSSSB, M. Jacques Francoeur, a mis en œuvre la procédure de traitement des cas de conduites déviantes et demandé une enquête. Le rapport d'enquête a été remis à un comité d'examen qui a émis un avis à l'intention du conseil d'administration.

«Tout en regrettant cette situation tout à fait exceptionnelle, les membres du conseil d'administration ont agi avec toute la probité requise», a souligné le président du conseil d'administration, M. Jacques Francoeur.

M. Jean Rhéaume avait été élu en octobre dernier, lors des élections qui ont eu lieu dans tous les établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

- 30 -